



LE CERCLE
DE L'ÉPARGNE

61^E RENCONTRE DES CORRESPONDANTS AMPHITÉA

PARIS - 25 JANVIER 2020

« Rien de plus triste que l'avenir quand il ressemble à ce que nous avons imaginé »

Pascal Bruckner



AG2R LA MONDIALE



LE BIG BANG DE L'ÉPARGNE RETRAITE



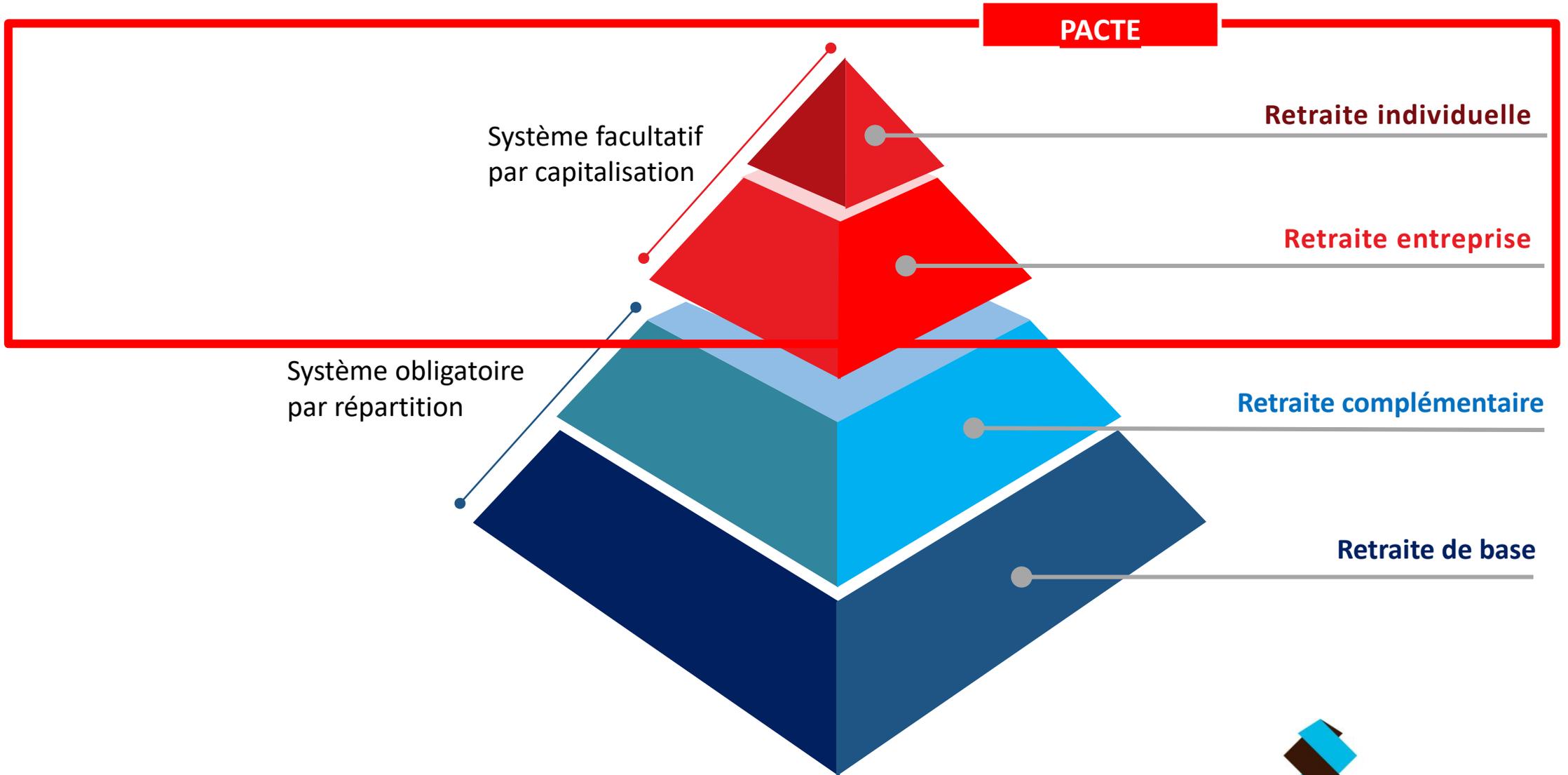
AG2R LA MONDIALE



AG2R LA MONDIALE



LES RÉGIMES DE RETRAITE EN FRANCE





LES TROIS PILIERS DE LA RETRAITE





LES CALENDRIERS DE L'ÉPARGNE ET DE LA RETRAITE





LE CALENDRIER DE LA RÉFORME PER

DATE D'APPLICATION	MESURES
À compter du 1 ^{er} octobre 2019	Entrée en vigueur de la législation du PER Lancement des premiers PER
1 ^{er} octobre 2020	Fin des souscriptions ou adhésions aux contrats de retraite non PACTE Les possibilités de transferts ne seront ouvertes qu'en faveur des produits PACTE Les transferts entre PER ne seront possibles qu'à partir de cette date
1 ^{er} janvier 2023	Avant cette date, regroupement des produits d'épargne retraite au sein d'un canton épargne retraite Fin du doublement de l'abattement de 4600 pour un célibataire et 9200 euros pour un couple applicable au contrat d'assurance vie de plus de 8 ans en cas de transfert sur un PER



LE NOUVEAU PER



AG2R LA MONDIALE



LE PER, UNE AFFAIRE DE COMPARTIMENTS





TROIS COMPARTIMENTS POUR LE PER

LES COMPARTIMENTS DU PER	
COMPARTIMENT 1	Versements volontaires
COMPARTIMENT 2	Versements épargne salariale (intéressement, participation) – compte épargne temps – journées de congés non prises au-delà du minimum légal – abondement employeur – transferts PEE
COMPARTIMENT 3	Versements obligatoires – employeurs/salariés





TROIS VOIRE QUATRE PRODUITS EN UN

PRODUITS	PUBLICS VISÉS
PERIN	Particuliers Travailleurs non salariés
PER Collectif	Tous les salariés d'une entreprise si le produit est mis en place
PER Obligatoire	Tous les salariés ou catégories de salariés selon des critères objectifs
PER Unique	PER Collectif et PER obligatoire



TROIS OU QUATRE PRODUITS EN UN

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE

PLAN DÉPARGNE RETRAITE
INDIVIDUEL
PARTICULIERS ET TNS

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE
ENTREPRISE

PLAN D'
ÉPARGNE
RETRAITE
COLLECTIF

PLAN D'
ÉPARGNE
RETRAITE
OBLIGATOIRE





DE L'ANCIEN AU NOUVEAU MONDE

	PERCO	PERE (Art. 83)	PERP	Madelin
Typologie de contrat	Collectif		Individuel	
Fournisseurs	Gestionnaires d'actifs	Assureurs		
Population	Tous les salariés / facultatif	Tout ou partie des salariés / obligatoire	Tout public	Indépendants
Encours fin 2018	16 Mds€	57 Mds€	18 Mds€	36 Mds€
Transférabilité	n/a	Partielle entre les trois produits		
Gestion par défaut	Gestion pilotée	Majoritairement en fonds euros		
Déblocage / Rachat	5 cas	6 cas	6 cas	5 cas
Sortie	Capital et/ou Rente 0%/100%	Rente 100%	Rente 80%/100%	Rente 100%





LE NOUVEAU MONDE

PER			
PER Collectif	PER Obligatoire	PER « Unique »	PER Individuel
Collectif			Individuel
Gestionnaires d'actifs et Assureurs			
Tous les salariés/facultatif	Tout ou partie des salariés/obligatoire	Tous les salariés + catégories	Tout public
Transférabilité totale et portabilité (hors versements obligatoires)			
Gestion pilotée par défaut			
6 cas : acquisition de résidence principale et 5 liés à des difficultés majeures			
liberté de sortie en capital et/ou en rente			
<i>Sortie en rente obligatoire pour les droits issus de versements obligatoires</i>			



« Dans un univers d'extrême précarité, deux métiers sont essentiels : la distraction et la gestion du risque »

Jacques Attali

That's all Folks!